

# Crédit roll-over

## Destinataire

Les professionnels, indépendants, entreprises, professions libérales, agriculteurs et horticulteurs.

## Objectif

Financer les investissements nécessaires au maintien et au développement de leur activité. Il s'agit d'un crédit d'investissement à un taux variable basé sur le taux du court terme.

## Alternative

Le crédit d'investissement à usage professionnel.

## Descriptif

Le crédit roll-over est un crédit à moyen et long terme; il peut être prélevé sous la forme de une ou plusieurs avances à court terme non renouvelables.

Le crédit roll-over peut finalement être considéré comme un crédit d'investissement à prélever à un taux variable.

La durée des avances est subdivisée en en périodes d'intérêt consécutifs avec un taux propre. Ainsi, les investissements à moyen et long terme sont financés à un taux à court terme favorable.

## Exemple

Financement de matériel, de construction industrielle (hangar,...) ou terres agricoles.

## Montant

Minimum: 25.000 EUR pour le produit destiné aux agriculteurs, 50.000 EUR pour le produit destiné aux entreprises et 50.000 EUR pour le produit destiné aux grandes entreprises (Corporate).

Maximum: 10.000.000 EUR

## Durée

Minimum 2 ans, maximum 30 ans.

## Frais

Frais de dossier en fonction du montant demandé. Frais de gestion par trimestre. Une commission de réservation est calculée en cas de non-prélèvement après 3 mois. Des indemnités de renonciation sont dues sur la partie du montant annulé.

## Remboursement anticipé

Le remboursement peut se faire sans frais à chaque révision de taux.

## Aides publiques aux PME

<http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques>